



## ► CÔTE A CÔTE

LITTORAL

# Les pêcheurs-plaisanciers mènent la chasse aux mauvaises pratiques

Surpêche, pollution, braconnage, la mer, espace de liberté, fragile et convoitée, est en péril. Depuis un demi-siècle, la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), déployée sur l'ensemble des côtes françaises, forte de 40 000 adhérents dont plus de 3000 en Occitanie, se mobilise pour préserver et défendre les droits de navigation et d'accès à la mer.

L'objectif de la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer est clair : promouvoir une navigation et une pêche récréative durables, respectueuses de la ressource et de l'environnement. Il en va de l'avenir des pêcheurs de loisirs pour Jean-Claude Hodeau, délégué FNPP, président délégué du comité Occitanie et du Pescador club de Saint-Cyprien car, dit-il,

« le temps de l'abondance et de tous les excès est révolu ».

Dans un engagement responsable, les pratiquants affiliés la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) appliquent des périodes de repos biologique pour les espèces menacées. C'est notamment le cas, en collaboration avec la réserve de Cerbère-Banyuls, pour le Denté, le Pagre ou le Sar tambour. Pour Jean-Claude Hodeau : « La lutte contre le braconnage est une priorité. Nous faisons la chasse aux mauvais pêcheurs ! Réserver le produit de sa pêche à sa consommation personnelle est une règle impérative pour nos adhérents, la vente étant strictement interdite ».

### ■ « Le quota du thon rouge est scandaleux »

Autre action revendiquée par la Fédération : « en Occitanie, la pêche au thon rouge réglemen-

tée, s'inscrit dans une composition incontournable de l'économie locale et régionale. Sur l'ensemble du territoire français le quota thon réservé aux pêcheurs récréatifs est égal à 1 % de celui accordé à la France. Les 99 % restants étant accordés à la pêche professionnelle. Ce qui représente la possibilité de pêcher un seul thon pour 10 bateaux ayant fait une demande d'autorisation ». Nettement insuffisant pour les pratiquants :

« d'autant que cette répartition est contraire aux directives de l'Europe, qui demandent de prendre en compte les retombées de la pêche de plaisance et d'attribuer 10 % du quota total de la pêche du thon rouge à la pêche de loisir ».

Une réévaluation urgente s'impose pour le porte-parole des pêcheurs de loisirs qui est formel : « La non prise en compte par l'administration de cette demande va provoquer, à plus ou moins long terme, l'effondrement de cette filière et entraîner la disparition d'un grand nombre de bateaux portant ainsi un coup fatal à l'économie locale et régionale ».

### ■ Des pêcheurs alliés des scientifiques

Signataire en 2010 de la charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer écoresponsable éla-



Les pêcheurs de loisirs demandent une réévaluation urgente de la pêche au thon rouge, au risque de voir la flotte s'amenuiser entraînant l'effondrement économique de cette filière. Photo L'Indépendant

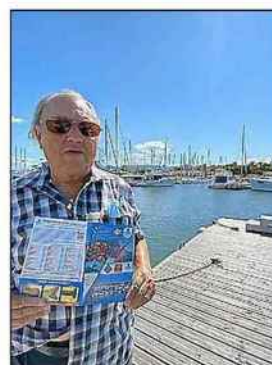
borée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la FNPP, milite pour une déclaration gratuite et obligatoire pour les poissons les plus couramment pêchés et les interdire à la vente.

Elle demande également la libre circulation des poissons entre mer et étangs et pour le report à six milles de la bande du littoral côtier.

Parce qu'en plus de la pêche soutenue aux scientifiques, et participent à différentes actions de pêches, de marquage, pose de balises, prélèvements ADN. On collabore aussi aux études en partenariat avec des associations de sauvegarde des espèces menacées dont les raies et requins de Méditerranée ».

Actions qui s'accompagnent d'une vaste campagne d'information sur le littoral, avec la distribution de près 30 000 exemplaires gratuits d'un guide des bonnes pratiques, sensibilisant les plaisanciers, assidus ou occasionnels, à des pratiques propres, durables, respectueuses de l'environnement en général. Jean-Claude Hodeau le confirme : « Des responsabilités acceptées et partagées par des acteurs passionnés, attentifs du milieu marin. Les plaisanciers, avec le temps et l'expérience sont des observateurs écoresponsables, véritables sentinelles de la fragilité de la bande côtière. Ils participent ainsi à la protection du monde marin, et ça il faut aussi le prendre en considération ».

Véronique Parayre



Jean-Claude Hodeau, insiste sur les actions de la Fédération menées auprès des pêcheurs de loisirs, à travers notamment le guide retraçant les bonnes conduites à appliquer en mer. Ph Vé. P.